



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 octobre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 octobre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Christophe Mondoloni, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Jean-Pierre Aresu à Simone Guerrini, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Aurélia Massei à Stéphane Vannucci, Dominique Carlotti à Nicole Ottavy, Danielle Flamencourt à Christian Bacci, Camille Bernard à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Paul Mancini à Christophe Mondoloni, Laetitia Maroccu à Jacques Billard, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Pierre Pugliesi, Jean-André Miniconi à Danielle Antonini, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

**Etaient absents :**

Stéphane Sbraggia, Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211025-2021\_263-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2021

Affichage : 29/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/203

**Séance du lundi 25 octobre 2021**  
**Délibération N° 2021/263**  
**Création d'une nouvelle médiathèque rue des trois Marie.**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Les travaux de rénovation de bibliothèque Fesch vont rendre inaccessible la médiathèque Sampiero, située à l'étage inférieur.

Afin de continuer à proposer aux usagers du centre ville un service de lecture publique, une médiathèque relais va être créée dans les locaux de la Direction du Commerce et de l'Artisanat, dont les bureaux seront prochainement transférés. Situés 1 rue des trois Marie, ces locaux se déploient sur deux étages et ont une surface utile d'environ 200 mètres carrés. Des travaux d'aménagement et de mise aux normes sont nécessaires pour adapter cet espace à l'accueil du public.

Le coût de ces travaux a été chiffré à 105 000€ HT et le coût de l'équipement à 95 000€ HT.

A l'issue des travaux de rénovation de la bibliothèque patrimoniale, ces locaux demeureront dévolus à la lecture publique.

Le plan de financement des travaux (105 000) et de l'équipement (95 000€) de cette structure, pour un coût total de 200 000€ HT est le suivant :

- Etat : 100 000 € (50%)
- CdC : 60 000 € (30%)
- Ville : 40 000€ (20%)

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'autoriser** le Maire à solliciter un co-financement auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse pour permettre la réalisation d'aménagement de la médiathèque rue des trois Marie,

**D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ces demandes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 octobre 2021 ;

**AUTORISE Monsieur Le Maire**

à solliciter un co-financement auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse pour permettre la réalisation d'aménagement de la médiathèque rue des trois Marie,

à signer tous les actes et documents relatifs à ces demandes.

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

